

**SEANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2002**

---

**BUREAU :**

**Présidente :** Mme Mariefrance DANCET  
**Vice-président :** M. Marc GUILLERMIN  
**Secrétaire :** Mme Annick BOUNOUS  
**Membres :** Mme Andrée JELK-PEILA, M. François BAERTSCHI  
M. Charles PAGE

**Sont présents :**

MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE PASQUIER, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Andrès MONCADA, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, Mmes Nathalie REVILLOD, Patricia SOLIOZ, MM. Gilbert TERRIER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

**Assistent à la séance :** M. Marco FOLLMY, Maire  
MM. Walter SPINUCCI et Pascal CHOBAS, Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2001
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 17 décembre 2001 - Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
  - a) Vente des parcelles Nos 677 et 683, feuille 19 de Lancy, situées au 18, chemin des Pâquerettes (Fr. 475'000.--) **p. 829 Arrêté**
  - b) Divers
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire - Séances des 1er octobre, 19 novembre 2001 et 14 janvier 2002 - Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
  - a) Projet de modifications des limites de zones No 29175 (création d'une zone de développement 3) secteur de la route de la Chapelle **p. 832 Arrêté**
  - b) Projet de modifications des limites de zones dans le secteur de la Chapelle - création d'une zone d'habitation en lieu et place de la zone agricole **p. 839 Résolution**
  - c) Divers

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

- 8) **Commission de l'administration et information -  
Séance du 9 janvier 2002 -  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
- a) Communication et marketing ou comment mettre en valeur les potentialités de la Ville de Lancy ? **p. 842** **Information**
  - b) Statut du personnel - Modifications des art. 3.2. et 4.4.3 **p. 843** **Arrêté**
  - c) Divers
- 9) **Commission de l'environnement - Séance du 11 décembre 2001 -  
Rapporteur : M. Charles PAGE**
- a) Critères d'abattages d'arbres et information **p. 844** **Information**
  - b) Divers
- 10) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 17 janvier 2002 -  
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
- a) Résolution pour l'établissement d'un échéancier dans le but de voir la réalisation du parking, du centre socioculturel ainsi que la répartition des locaux y afférents, notamment ceux prévus pour l'Association des habitants de Lancy-Sud **p. 845** **Résolution**
  - b) Suivi des travaux de l'école du Petit-Lancy **p. 846** **Information**
  - c) Divers
- 11) Motion du groupe Radical pour la reprise du « Palais de l'Equilibre » **p. 847** **Motion**
- 12) Propositions individuelles et questions **p. 856**
- 13) Prestation de serment de Mme Sylviane SCHENKER **p. 860**

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est accepté.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2001**

---

Le procès-verbal est approuvé.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Mme DANCET : J'ai trois courriers concernant des démissions à vous lire.

La première lettre est de M. Gilbert Terrier :

« Madame la Présidente,

*Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma décision de prendre congé de notre Conseil en date du jeudi 31 janvier 2002.*

*A cet effet, je vous saurais donc gré de bien vouloir faire suivre la présente à qui de droit afin que mon/ma successeur puisse prêter serment à l'issue de notre séance du Conseil municipal du jeudi 31 janvier 2002.*

*Recevez, Madame, la Présidente, mes salutations distinguées. »*

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

Deuxième courrier de Mme Catherine Lance Pasquier :

*« Madame la Présidente,*

*Par la présente, je vous annonce avec regret ma démission du Conseil municipal, à l'issue de la séance plénière du mois de février.*

*En effet, mes activités professionnelles ne me permettent plus d'assumer pleinement ma fonction de Conseillère municipale.*

*Je tiens cependant à vous exprimer le plaisir que j'ai eu à siéger dans cette assemblée.*

*Je vous souhaite plein succès dans la poursuite de votre présidence, et vous prie,*

*Madame la Présidente, de recevoir mes meilleures salutations ».*

Troisième lettre de Mme Marie-José Perruchoud :

*« Madame la Présidente,*

*C'est avec regret que je vous annonce ma démission du Conseil municipal de Lancy.*

*En effet, pour des raisons personnelles, je suis retournée vivre en Valais, mon canton d'origine.*

*Je voudrais remercier mes collègues pour les bons moments passés ensemble, et pour la bonne ambiance qui règne au sein du Conseil.*

*Enfin, je souhaite à chacun et chacune une bonne continuation et plein de succès dans leurs mandats.*

*Recevez, Madame la Présidente, mes salutations distinguées ».*

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. FOLLMY : Tout d'abord, quelques réponses à l'une ou l'autre des questions qui ont été posées lors de la dernière séance.

Une question de M. Lance qui demandait que le Bureau du Conseil municipal traite à nouveau du problème de la confidentialité des procès-verbaux des séances de commissions. C'est en lien avec la Lipad, c'est-à-dire la loi sur l'information du public et à l'accès aux documents. Avant que cette loi ne soit mise en vigueur (elle sera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars prochain), il y aura tout d'abord une assemblée de l'Association des communes genevoises qui va traiter de cette loi pour voir exactement qu'est-ce que les communes peuvent donner comme information ou ne peuvent pas donner comme information.

Une fois que cette assemblée aura eu lieu, j'aurai la possibilité ensuite de faire une synthèse, et je pense que la Commission de l'administration et de l'information sera saisie de ce sujet. Pour l'instant, les choses ne sont pas changées, donc les rapports roses restent toujours confidentiels.

Deuxième question posée par M. Pasquier concernant une inscription éventuelle du mot « Mairie » sur le bâtiment principal de l'administration. Vous demandiez, du fait qu'il n'y avait rien, si cela était lié au fait que le bâtiment est classé. Nous avons pris des renseignements auprès du Service des Monuments et des Sites, qui nous dit que le classement du bâtiment n'implique pas forcément une interdiction de signaler la Mairie, mais il faudrait que cette signalisation soit compatible avec le style du bâtiment, et puis éventuellement, proposer un projet au Service des Monuments et des Sites.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

M. Baertschi se pose également des questions à propos de la zone 30 km/h. à l'avenue Eugène-Lance. Il y a des panneaux « Stop », il y a des panneaux 30 km/h., savoir exactement ce qu'il en était. Les panneaux « Stop » ne peuvent être enlevés que lorsqu'il y aura les panneaux 30 km/h., et quoiqu'il en soit, c'est la signalisation verticale actuelle qui fait foi, et non pas forcément, la signalisation horizontale.

Autre communication qui concerne la messagerie communale. Je constate, qu'à l'heure actuelle, il n'y a que 3 Conseillers municipaux qui utilisent de manière régulière cette messagerie pour les différents rapports et autres procès-verbaux, et pourtant, il y en a beaucoup d'entre vous qui ont une adresse électronique.

La question que nous nous posons : est-ce que vous ne pourriez pas envisager d'en faire un usage un peu plus important, notamment pour les procès-verbaux de commissions et pour les ordres du jour, ce qui faciliterait déjà grandement la tâche du secrétariat ? Et s'il y a un problème de papier, nous voulons bien l'examiner à l'occasion.

La dernière communication concerne l'Expo 02. Vous vous souvenez que nous vous avons indiqué que le samedi 14 septembre sera la journée genevoise à Expo 02. A cette occasion, le Conseil administratif vous propose d'organiser un déplacement, pour l'ensemble du Conseil municipal avec les conjoints. Nous avons acquis déjà un certain nombre de billets d'entrée, à prix réduits, qui vous seront offerts, et un courrier vous sera adressé en temps opportun pour vous inscrire. Toujours est-il, réservez déjà cette date, donc il s'agit du 14 septembre 2002.

M. SPINUCCI : Je n'ai pas de réponse à donner. Simplement, vous l'avez constaté, il a été installé des micros dans les rangs, sur le pupitre de la Présidente et celui du Conseil administratif, ainsi que 4 haut-parleurs qui diffusent vos propos, cela à la demande et surtout aux critiques formulées par le public qui a beaucoup de peine à entendre ce que certains d'entre vous disent. Je vous demande de prendre soin de ce matériel, de ne pas laisser tomber les micros, il suffit de les déplacer par rang. Je vous suggère de surveiller vos chuchotements, parce que cela va être entendu jusqu'au fond de la salle.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 17 décembre 2001 -  
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

---

**a) Vente des parcelles Nos 677 et 683, feuille 19 de Lancy, situées au  
18, chemin des Pâquerettes (Fr. 475'000.--)**

=====

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

Mme JELK-PEILA : Tout d'abord, je voudrais excuser le retard de M. Todeschi qui est retenu au Prud'hom. Je m'excuse de mon retard dû à un virus informatique qui a détruit une partie de mes dossiers, ce qui fait que j'étais avec le dépanneur jusqu'à présent, et que je ne présenterai pas, avec votre assentiment, les divers.

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Ces parcelles se trouvent à l'angle du chemin de l'Epargne et du chemin des Pâquerettes, en zone village 4B, donc avec des possibilités de construire limitées.

Constatant l'absence de plan de quartier ou d'intérêt particulier dans ce secteur d'une part, l'importance des travaux indispensables à effectuer d'autre part, le Conseil administratif s'est posé la question de la revente éventuelle de ce bien au locataire actuel.

Celui-ci est d'accord de racheter l'ensemble au prix indiqué par la Mairie, à savoir :

valeur de remplacement de l'immeuble	
450 m3 à Fr. 550.-- + taxes et frais	Fr. 259'500.--
taux de vétusté (35 %)	Fr. 86'650.--
+ terrain 754 m2 à Fr. 400.--	Fr. 301'600.--

soit un total de Fr. 474'475.-- arrondi, après discussion de la Commission, à Fr. 475'000.--.

Pour le détail, la construction est une habitation mitoyenne, comprenant 4 pièces d'une surface habitable de 100 m2. Le tout est en assez bon état, les sanitaires et l'électricité sont à remettre en conformité, soit des travaux d'environ Fr. 100'000.--, qui incomberont au futur propriétaire. Les vitrages simples seront à changer.

En 1972, le Conseil municipal avait convenu d'acquérir diverses propriétés dans le quartier de l'Epargne pour affirmer sa présence lors de futurs et éventuels aménagements et transformations de ce quartier. De même, il était relevé également que l'implantation d'un immeuble, à cet endroit-là, nécessiterait au moins 9 parcelles.

Il n'est actuellement plus question de tels aménagements, puisqu'on est en zone villageoise 4B. L'achat de la parcelle datant de plus de 25 ans, donc, sur l'impôt immobilier, il n'y aura pas de plus-value.

A la question de savoir si la Commune possède d'autres parcelles dans ce quartier, il est répondu, après recherche, que 4 parcelles sont disséminées au chemin des Pâquerettes, chemin de la Station (2), et au chemin du Progrès sont propriétés de la Commune.

Quant à l'éventualité de rogner la pointe du terrain angle Pâquerettes / Epargne afin d'en augmenter la visibilité, elle est abordée, mais rejetée. Les coûts probablement engendrés en seraient élevés et la zone 30 de ce périmètre doit dissuader les automobilistes de rouler rapidement, et leur permettre de prendre le temps de s'assurer que la voie est libre.

Cet arrêté est accepté par la Commission à l'unanimité.

M. FOLLMY (Clichés) : Vous avez sur ce plan le quartier de l'Epargne. Vous avez le chemin de l'Epargne sur la gauche la route de Chancy en haut, le chemin des

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

Pâquerettes en bas, et les deux parcelles qui sont proposées d'être vendues. Ce sont ces deux parcelles-là qui sont en pointe entre le chemin de l'Épargne et le chemin des Pâquerettes. Elles se situent en face de l'école Cérésolle et du restaurant scolaire.

Les 4 autres parcelles en jaune que je vous situe, et qui appartiennent à la Commune sont : 2 au chemin de la Station, une au chemin du Progrès et une le long du chemin des Pâquerettes.

M. LANCE : Je ne suis pas fondamentalement opposé à la vente de cette propriété de la Commune, mais j'aimerais toutefois exprimer un doute ou une gêne concernant cette démarche.

Je précise d'ores et déjà que je n'ai rien contre le locataire en place, et tant mieux pour lui, s'il peut réaliser cette opération !

Cette villa est occupée depuis plus de 18 ans par une personne qui était à l'époque un collaborateur de la Mairie. Il a été dit, en Commission, que le loyer actuel se montait à Fr. 12'000.-- par année, soit Fr. 1'000.-- par mois pour 100 m2 habitables, avec la jouissance d'un petit jardin. Nous pouvons estimer que ce loyer est intéressant pour ce genre d'objet, et imaginer qu'il était encore moins élevé il y a 18 ans !!!

Ce locataire a donc pu disposer, pendant plus de 18 ans, de bonnes conditions de location, comme en bénéficient d'ailleurs, plusieurs autres locataires de villas appartenant à la Ville de Lancy.

Ce qui me gêne, c'est qu'après avoir joui de conditions de location favorables, un locataire d'un bien de la Ville de Lancy bénéficie encore de la possibilité de racheter en priorité et à un prix abordable, l'objet qu'il occupe !!!

Ne faut-il pas se poser la question s'il n'y a pas, parmi les 25'000 habitants de la Commune de Lancy, des familles avec un ou deux enfants qui auraient pu être intéressées par l'achat ou la location de cette maison ? Il faut rappeler qu'en moyenne, un appartement de 4 à 5 pièces se loue entre Fr. 1'500.-- et Fr. 2'000.-- par mois dans nos quartiers !

Le Conseil administratif me répondra que l'acheteur prendra à charge des travaux importants et que, de toute façon, il n'était pas pensable de louer ou de vendre à une autre personne, vu les procédures difficiles et longues de résiliation du bail.

Je souhaite qu'à l'avenir le Conseil administratif fixe une ligne de conduite rigoureuse quant aux conditions de location et de vente des villas, propriétés de la Commune, eu égard à l'ensemble de la population lancéenne qui en est propriétaire !

Enfin, si cette vente se réalise, si ce Conseil municipal accepte cet arrêté, le groupe Démocrate-chrétien souhaite que le gain comptable de Fr. 288'713.-- ne soit pas passé dans le compte de fonctionnement, mais plutôt dans un fonds qui serait utilisé pour des acquisitions futures.

M. FOLLMI : J'aimerais juste répondre sur le dernier point de M. Lance concernant le gain comptable. Selon les règles comptables mises en place, en principe le gain comptable va aux recettes de fonctionnement, comme cela est prévu dans l'arrêté

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

d'ailleurs, mais je vais me renseigner s'il n'y a pas une possibilité de mettre cette somme à l'actif. Je ne suis pas certain d'y arriver !

***L'arrêté 6a) est accepté par 32 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).***

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séances des 1er octobre, 19 novembre 2001 et 14 janvier 2002  
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

---

**a) Projet de modifications des limites de zones No 29175 (création d'une zone de développement 3) secteur de la route de la Chapelle**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Concernant ce rapport, je m'excuse par avance de sa longueur, mais c'est un point important que je n'ai pu résumer plus brièvement. L'étude de cette délicate question a occupé plusieurs séances de notre Commission.

Suite au premier train de mesures proposées par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour répondre à la grave pénurie de logements, les communes concernées, celles de la couronne suburbaine, ont été appelées à se prononcer sur l'opportunité d'un changement de zones de certains périmètres. A l'exception de Lancy, à ce jour, toutes ont formulé un préavis. C'est ce que Lancy se doit de faire ce soir.

Dans notre Commune, le secteur de la route de la Chapelle, compris entre le dépôt TPG et la campagne Bonna Rapin, secteur actuellement en zone « villa », est le périmètre concerné par un changement de zone (zone de développement 3). Cette zone a la particularité d'être l'un des deux seuls périmètres actuellement partiellement construits sur les 13 qui sont concernés). On devrait y construire à moyen et long terme, des logements.

Au début de l'été, une enquête publique a été ouverte à ce sujet, enquête close depuis lors.

Diverses réactions et oppositions sont parvenues au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement :

- La Chambre genevoise immobilière regrette le manque de consultation et de concertation, elle aurait souhaité une négociation globale pour les 13 périmètres concernés sur l'ensemble du canton, et estime que les mesures envisagées ne peuvent résoudre, dans des délais raisonnables, la crise actuelle. Elle préconise de mettre l'accent plutôt sur les potentialités actuelles de la zone de développement; elle demande un inventaire de ces potentialités ainsi que l'accélération des procédures.
- L'ATE relève le manque d'accessibilité de certains sites pour les transports publics et l'insuffisance de la protection en rapport aux nuisances.
- L'ALU estime que la question est du ressort des habitants de la Chapelle et s'étonne que certains projets non contestés n'aient pas encore été mis en chantier dans notre Commune.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

L'Association pour la sauvegarde du quartier de la Chapelle a remis, au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, son opposition signée par 579 personnes.

Le contenu de ces lettres fait apparaître les critiques suivantes :

- Il s'agirait-là d'une atteinte au droit privé
- Les logements sociaux sont déjà nombreux, coûtent cher et rapportent peu de fiscalités
- Certaines zones agricoles pourraient être utilisées pour des logements sociaux
- Lancy a déjà fait sa part, c'est une des communes les plus densifiées du canton
- Contrairement aux logements sociaux, la zone villa n'entraînerait aucune charge pour la collectivité

L'Association relève néanmoins le fort besoin de logements sociaux pour Genève, mais pourquoi ici ?

Lors de la discussion qui suit en Commission, l'étude Praille-Bachet menée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, avec consultation des diverses associations, du WWF et de l'ATE est évoquée. Elle s'intéressait à coordonner : trafic routier, stade et centre commercial.

Un parking d'échange en élévation était prévu, auquel les habitants de la région avaient répondu plutôt négativement. Le plan directeur cantonal prend, quant à lui, en compte toutes les études menées sur ce secteur, dont il relève l'importance au niveau cantonal.

L'étape suivante de changements de zones concerne « le périmètre d'aménagement coordonné de la Chapelle », selon le plan directeur cantonal, projet « La Chapelle-les Sciers » qui concerne également la commune de Plan-les-Ouates, et pour lequel un groupe de pilotage existe déjà. Ce périmètre se situe en zone agricole et fera l'objet d'un autre débat.

Pour le périmètre dit de la Chapelle, on compte 32 parcelles dont 5 appartiennent à l'Etat, et 4 au domaine public. Un changement de zone permettrait de mettre les règles du jeu en place, et orienterait mieux les propriétaires. En zone de développement, la Commune ou l'Etat aurait la possibilité de racheter une propriété à vendre (droit de préemption). Cela n'est pas le cas en zone villa.

Il est précisé qu'une expropriation n'est possible que pour des constructions d'utilité publique.

Suite à une discussion nourrie, décision est prise que le Conseil administratif rencontre les habitants et obtienne un délai de la part de l'Etat. Il est également demandé un détail parcellaire du périmètre à déclasser, ainsi que la liste des plans localisés de quartier en attente.

Le 25 octobre, le Conseil administratif reçoit donc, en présence du Président et de la Vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire, une délégation de l'Association pour la sauvegarde du site de la Chapelle. Voici les points essentiels évoqués :

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

- Interrogations des habitants sur le but du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement dans un projet pour lequel le lieu leur semble mal choisi
- Craintes de voir un grand parking « devant chez eux », avec la densification d'une zone déjà saturée par le trafic
- Souhait de voir la zone agricole attenante déclassée en premier lieu
- Sentiment d'habiter un quartier oublié
- Crainte face aux incidences financières des infrastructures nécessaires au développement.

Face au besoin pressant de logements, (+ 30'000 habitants à l'horizon 2015), l'Association reconnaît le droit au logement, mais trouve ce projet-là illogique. Pourquoi ne pas commencer par les zones de développement encore à construire ?

Pour conclure, si l'Association déclare que certains propriétaires s'opposent au changement de zone, ils pourraient être d'accord pour des constructions sur la parcelle agricole, mais pas n'importe lesquelles, comme celles du Pré du Camp par exemple, qui se situent en zone de développement.

*Séance du 19 novembre* – Un délai a été obtenu au niveau cantonal. Il est rappelé que l'acquisition des parcelles passerait par des ventes et non des expropriations, que même en zone de développement, les propriétaires peuvent ne rien souhaiter réaliser.

Si la zone de développement doit être étendue au niveau cantonal, alors la situation de la Chapelle est idéale : proximité des transports publics et de la ville, écoles et commerces.

Si d'autres terrains, avec projets ou non, existent encore pour une densification sur notre Commune, c'est plutôt au Petit-Lancy qu'il faudrait les chercher. Pourquoi rien ne bouge-t-il, quels sont les freins, les surfaces à développer ? La question a été posée au Département, mais la réponse est encore attendue.

*Séance du 14 janvier* – La Commission reçoit une architecte-urbaniste du Département pour réponse aux questions posées :

*Inventaire des plans localisés de quartier* – La liste des plans localisés de quartier adoptés depuis 1985 fait état de 340 logements prévus, dont le démarrage n'a pas encore eu lieu, chiffres donnés sous réserve et devant être vérifiés. Le potentiel logements de zone de la Chapelle (38'000 m<sup>2</sup>) ne devrait pas dépasser les 300 logements.

*Parking* – Un projet, qui ne donnait pas satisfaction, existe depuis 5 ans. L'étude d'aménagement Praille-Bachet en propose un autre. Pour l'instant, rien n'est déposé, rien de concret. De toute façon, la construction de celui-ci n'est pas liée au changement de zone.

*Opposition probable des habitants* – La loi est assez claire. En dernier lieu, c'est le Conseil d'Etat qui prendra la décision pour un changement de zone. Après ces éclaircissements, qui n'ont pas toujours répondu de manière très précise aux interrogations de la Commission, celle-ci reprend le débat.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

Pour chacun, il semble évident que ce périmètre est étroitement lié à celui du terrain agricole attenant. Se prononcer de manière décalée dans le temps, de manière dissociée, ne paraît pas logique. Nous sommes devant une décision politique qui dépasse largement le cadre restreint du changement de zone.

*Divers modes de faire sont envisagés :*

Certains commissaires proposent de ne pas affronter les oppositions des propriétaires actuellement, de laisser aller la situation, donc le développement de la région, le changement de zone s'imposant alors de lui-même au vu des mutations du quartier. D'autres sont d'avis de voter ce changement, quitte à déplaire, afin de ménager des possibilités de développement futures.

Dans l'obligation de se prononcer quelle que soit la difficulté et l'ambiguïté du choix, la Commission vote :

Changement de zone No 29175 : 2 pour – 5 contre – 1 abstention.

*Concernant la procédure de ce changement de zone, elle est la suivante :*

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal disposait de 60 jours pour répondre, soit un premier délai au 11 novembre 2001. Une prolongation a été accordée à Lancy, ce qui nous a laissé un peu de temps pour étudier ce projet de loi.

Le préavis du Conseil municipal que nous votons ce soir partira au Grand Conseil qui, en tant qu'autorité compétente, prendra la décision finale, même en cas de votation populaire.

M. FOLLMY (Cliché) : Vous voyez ici à l'écran, le plan de zone, avec le périmètre qui est destiné à être déclassé, marqué zone de développement 3. C'est juste à l'arrière de la boucle du tram 12 et du prolongement du tram 13. C'est un périmètre qui se situe entre la route de la Chapelle, la zone agricole qui est au sud, la zone industrielle artisanale où il y a la voirie cantonale, et la boucle de rebroussement du tram.

Si vous le permettez, j'ai encore un complément à donner. Suite à la dernière séance de la Commission de l'aménagement du territoire, nous avons reçu un courrier officiel du Département de l'aménagement, à propos des logements encore à construire sur la Commune de Lancy. Cela fait suite à la réponse qui a été donnée verbalement, lors de la séance de la Commission de l'aménagement du territoire.

Sur les différents plans localisés de quartiers qui ont été accordés et établis depuis 1988, il y a là-dessus 1540 logements. Sur ces 1540 logements, il y en a 795 qui ont été réalisés à ce jour. Ensuite, il reste 340 logements qui ont été autorisés depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1999. Il reste un solde de 445 logements qui ne sont pas autorisés à ce jour, et il faut mettre ceci en perspective avec le nombre de réalisations de ces dernières années qui, depuis 1995, s'élèvent en moyenne à 150 logements construits par année. Donc, avec le solde de 445 logements potentiels, pour lesquels une autorisation de construire devrait être délivrée prochainement, cela représente en fait 3 années de production moyenne. Après cela, il n'y a plus rien sur Lancy.

M. IMHOF : Dans le cas d'espèce, nous nous trouvons confrontés à un problème présentant une triple face :

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

1. Force est d'abord de constater qu'il y a un besoin urgent et réel de construire dans notre canton plusieurs milliers de logements dans les dix à vingt années à venir. Nous comprenons cette urgence, et abondons dans le sens souhaité par le gouvernement cantonal.
2. S'agissant du quartier-villas de la Chapelle, destiné à être déclassé en zone de développement 3, conformément à la proposition du gouvernement cantonal, nous devons faire face au mécontentement et à l'hostilité des propriétaires et locataires.
3. Nous comprenons leur attitude. Dès lors que ces derniers ne vont pas être chassés de leurs propriétés pour les besoins de la cause, la durée de réalisation du déclassement, puis de la construction de nouveaux logements, risque d'être plutôt longue.
4. Pour parer à ladite urgence, il resterait la seule et unique zone agricole existant encore sur le territoire de notre ville, précisément dans le secteur de la Chapelle. Il est vrai que les travaux pourraient y débuter relativement rapidement.

La situation existante étant exposée, les réflexions suivantes doivent être faites :

- a) Nous disposons, sur le territoire de notre commune, de divers sites propices à accueillir de nouveaux bâtiments, qui, contrairement à ladite zone agricole, mais aussi au quartier-villas de la Chapelle, sont déjà largement équipés (canalisations, écoles, etc.). Pourquoi donc ne pas favoriser dans un premier temps, par exemple, le quartier des Semailles qui dispose d'ores et déjà de tous les équipements nécessaires ?
- b) Voulons-nous vraiment sacrifier la dernière petite parcelle de zone agricole lancéenne ?
- c) Quelle serait la durée de mise en place, respectivement le coût des équipements - sans doute lourds - à exécuter dans la zone villas et dans la zone agricole à déclasser ? Car il faut s'attendre à de nombreux desiderata qui ne manqueront pas d'émaner des futurs habitants : salle de quartier, place de jeux, école, etc.

Relevons un autre point, qui n'est pas des moindres : l'initiative, dite de l'ALU, n'a à ce jour pas été traitée par le législatif cantonal.

Pour tous les motifs évoqués, le groupe Radical est d'avis que, dans un premier temps, il est urgent d'attendre que le Grand Conseil se soit prononcé sur l'initiative dite de l'ALU. Ce ne sera qu'au vu de la décision qu'aura prise le Grand Conseil que notre docte assemblée décidera quant aux zones à déclasser, ou permettant d'accueillir de nouveaux bâtiments.

Sur la base de ces réflexions et considérations, le groupe Radical n'acceptera ni le projet d'arrêté, ni la résolution proposée, ceux-ci n'étant pour l'heure pas adéquats, respectivement prématurés.

M. LORENZINI : Je crois, qu'une fois de plus, nous sommes confrontés à la même problématique concernant le développement de Genève, à savoir : est-ce que tout le monde est d'accord pour dire qu'il manque des logements, je dis logements parce qu'il ne manque pas que des logements sociaux, il manque des logements tout court. Tout le monde est d'accord qu'il faut donc accélérer la construction de logements, mais beaucoup sont d'avis qu'il faut les construire ailleurs.

Beaucoup disent aussi qu'il faut profiter de développer dans d'autres secteurs de la Commune, que cela se prêterait au développement, mais souvent, comme par hasard,

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

ce sont les mêmes qui, lorsqu'on veut développer ces endroits-là, s'opposent également au développement dans ces endroits, soi-disant favorables et équipés.

Dans les arguments que mon collègue Radical a évoqués, il parle de coûts élevés quant à l'équipement de la zone de la Chapelle. Certes, il est vrai que des équipements devront être effectués, tant en canalisations qu'en équipements scolaires, par exemple, mais il ne faut pas oublier que la proposition du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement est conçue, dans le cadre d'un périmètre plus large, qui n'occupe pas uniquement la Commune de Lancy, mais également celle de Plan-les-Ouates, je crois même la commune voisine de Troinex.

Il faut donc voir cela d'une manière plus large, être conscient que toutes habitations et toutes installations de nouveaux locataires entraîneraient inévitablement des frais, mais que toute la collectivité doit donner la possibilité à tout un chacun de se loger, et que cela a évidemment un coût.

Je crois que dans la problématique de l'aménagement de cette zone, notre collègue, M. Guillermin l'a relevé plusieurs fois en commission, il est nécessaire de revoir sérieusement la problématique de la circulation, et cela est un point très important, parce que si le quartier est extrêmement bien situé du point de vue des transports en commun, il est aussi vrai que la circulation routière n'est pas des plus optimale.

Il y a un point très positif dans les propos qui ont été reportés par la représentante du Département, qui précise que, dans la zone villas actuelle, il ne sera pas procédé à des expropriations pour réaliser cette zone de développement, sous forme d'immeubles.

Je crois que cela sous-entend que quand les commissaires de la commission l'ont demandé, le développement de cette zone va bel et bien se dérouler en deux phases, une première phase dans la zone agricole, parce qu'elle n'est pas bâtie et que les propriétaires sont déjà en train d'étudier des projets de construction, puis plus tard, beaucoup d'années plus tard, on a pu voir, par exemple, aux Palettes, 40 ans après, seule une petite partie du secteur est bâtie. Le secteur de la Chapelle, en zone villa actuellement, se développera.

Je crois qu'il est très important, pour le développement de notre canton, de prendre des décisions avec une vision d'avenir quant au développement de notre canton. On ne peut pas systématiquement considérer que c'est trop tôt, quand on sait qu'il faut des dizaines d'années avant que les zones de développement se développent.

Pour toutes ces raisons, le groupe Démocrate-chrétien sera en faveur de la résolution et du déclassement de la zone agricole en zone de développement.

M. CAVALERI : Le groupe Socialiste a analysé longuement cette épineuse question où se mêlent plusieurs niveaux de réflexion et où s'opposent des intérêts contradictoires.

D'un strict point de vue politique d'aménagement du territoire à long terme, il est à relever que le projet de déclassement qui nous est présenté obéit au louable souci de prévoir assez tôt les moyens de contrer une crise du logement qui risque de poser de gros problèmes aux habitants de notre canton.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

L'endroit lui-même remplit de plus des conditions pour une implantation de logements plus densifiée qu'actuellement, notamment par l'excellente desserte en transports publics.

Il est donc tout à fait logique que, dans une analyse macro-politique, un déclassement de cette zone soit envisagé, d'autant plus que ce quartier se trouve à proximité immédiate du vaste projet de développement connu sous le nom de Praille-Bachet.

Notre groupe n'est donc pas scandalisé que les autorités du canton nous soumettent un tel projet de déclassement.

Toutefois, en tant qu'élus locaux, nous ne pouvons faire abstraction des paramètres communaux de ce problème.

Nous sommes en effet pris en tenaille entre des tendances contradictoires dont la synthèse, comme l'a dit M. Imhof, n'est pas encore terminée. En effet, nous avons encore en suspens la longue affaire de l'initiative de l'ALU, qu'une courte majorité des Lancéens a acceptée et qui va dans le sens contraire de ce projet.

En outre, les habitants du lieu, soutenus par une pétition de centaines de personnes, ont clairement affiché leur détermination à s'opposer dans l'immédiat au déclassement proposé.

Comme il a déjà été relevé, il est donc prévisible qu'aucun logement ne pourra être construit sur ces 4 hectares, un peu moins, avant quelques lustres, quel que soit le préavis que nous prendrons ce soir.

Notre conclusion est donc, contrairement à ce que dit M. Lorenzini, qu'il est trop tôt pour déclasser ce secteur, et qu'il faut donner du temps au temps, afin que les mentalités évoluent au fil du développement du quartier et à la lumière des décisions qui seront prises, notamment quant à l'initiative de l'ALU et au plan global de développement de notre commune dans le cadre du nouveau plan directeur cantonal. Lorsque toutes les cartes seront sur la table, nous pourrons prendre une décision responsable dans un climat plus serein.

C'est pourquoi, nous nous opposerons ce soir au déclassement projeté, en annonçant clairement toutefois que notre refus doit être compris comme un moratoire et non comme une décision de principe irrévocable. Nous espérons ainsi lancer, aux autorités cantonales, un signal de dialogue et de disponibilité pour trouver des solutions à court terme et à moyen terme en vue de mettre à disposition, sur notre commune, des terrains propices à la construction des nouveaux logements dont notre canton a besoin.

Mme JELK-PEILA : En ce qui concerne l'Alliance de Gauche et ce changement de zone, du quartier de la Chapelle, nous considérons que, dans une région où froid et intempéries sévissent une bonne partie de l'année, un des droits essentiels de chacune et chacun est de disposer d'un toit pour se protéger. C'est là, la signification profonde de la campagne, menée par la majorité des représentants de cette assemblée lors de la dernière votation communale.

Face à la pénurie actuelle de logements dans notre canton, les autorités, dans leur ensemble, se doivent d'apporter des réponses. Des réponses immédiates, comme

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

l'autorisation de démarrage ou la poursuite de projets déposés, des réponses à moyen terme, comme le déclassement de zones villas non construites en zones de développement avec dépôt de projets équilibrés qui allient verdure et petits immeubles, dans le respect des sites, et peuvent être mis en chantier dans un délai raisonnable. Des réponses à plus long terme, comme le déclassement de zones villas partiellement construites, qui permettrait de provisionner le futur, des secteurs pouvant être développés au besoin, après acquisition de la maîtrise foncière.

Ce troisième type de mesure, dont fait partie le périmètre qui nous préoccupe ce soir, est de celle incontournable qui vise à anticiper le développement dans sa durée, plutôt que de réagir par à-coups dans l'urgence.

Qu'est-ce que ce déclassement changerait pour les habitants ? Rien de significatif, ils ne seraient aucunement obligés de vendre ou de partir dans l'immédiat. Pour la communauté lancéenne actuelle et à venir, il n'en va pas de même. Alors qu'actuellement, la commune ne dispose d'aucun droit de regard sur les parcelles, un déclassement lui permettrait de se porter acquéreur de celles-ci ou de celles dont les propriétaires voudraient se défaire, sans les contraindre en quoi que ce soit.

Chacun de ces propriétaires ainsi que tout habitant de la commune ou du canton, aspirent à se loger ou loger leur famille actuelle et future de manière digne et abordable. C'est pourquoi, conformément aux idées qu'il a toujours défendues, compte tenu de ce qui précède, le groupe Alliance de Gauche de Lancy prendra ses responsabilités, et votera oui au déclassement de la zone en question, malgré l'opposition compréhensible des habitants de celle-ci.

M. PAGE : Le groupe Libéral rejoindra les opposants, car je pense aussi que, dans le cadre du développement durable, il est nécessaire d'aborder ces problèmes avec réflexion, et pas avec précipitation. D'autre part, je pense qu'on peut le faire avec une bonne conscience, puisque la Commune de Lancy a certainement fait beaucoup en matière de constructions de toutes catégories, et spécialement pour les catégories à revenus faibles. Alors, peut-être, on peut attendre un effort d'autres communes, je pense qu'on peut dire non aujourd'hui, sans nous gêner, et sans avoir honte de le faire.

***L'arrêté 7a) est refusé par 18 non – 14 oui –1 abstention.***

**b) Projet de modifications des limites de zones dans le secteur de la Chapelle - création d'une zone d'habitation en lieu et place de la zone agricole**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Le 1<sup>er</sup> octobre, la Commission était informée que le Conseil administratif avait eu un contact avec le Département de l'aménagement, de l'équipement de du logement, au sujet de l'étape seconde du plan directeur cantonal, concernant la zone agricole qui jouxte le périmètre de la Chapelle. Un groupe de pilotage a été constitué et les commissaires reçoivent un texte qui explique le contexte et les enjeux en relation avec cette zone agricole, en voici la teneur :

*Contexte et enjeux* – Un certain nombre de lieux ont été identifiés dans le plan directeur cantonal, en vue d'un développement urbain en emprise sur la zone agricole.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

Parmi ceux-ci, le périmètre d'aménagement concerté de la Chapelle et des Sciers. Ce périmètre est constitué par :

- Au nord, le secteur de la Chapelle, sur la Commune de Lancy, urbanisable à court terme car son accessibilité est assurée par la route de la Chapelle. Il a déjà fait l'objet d'un projet de centre sportif et, par la suite, d'un projet de logements;
- Au sud, le secteur des Sciers, sur la commune de Plan-les-Ouates, dont l'urbanisation dépend de l'amélioration de son accessibilité.

Ce périmètre a été retenu en raison de :

- Sa continuité avec la structure urbaine environnante et sa proximité avec le pôle d'échange Praille-Bachet
- Sa taille et son potentiel à bâtir relativement élevé, réalisable par étapes
- La disponibilité de grandes parcelles, rapidement urbanisables
- Les projets d'amélioration du réseau de transports collectifs (raccordement CEVA)
- Son absence de contraintes particulières (site, patrimoine..) et l'existence d'un environnement attractif.

L'Hospice Général et la Fondation Bonna Rapin ont manifesté, depuis plusieurs années, leur souhait de réaliser dans ce site un ensemble de logements.

L'enjeu est de réaliser cette nouvelle urbanisation, tout en tenant compte de la préservation et de la valorisation des espaces non bâtis environnants, dans une démarche concertée avec les autorités et les milieux concernés. C'est pourquoi, ce site fait partie des PAC du plan directeur cantonal. Il faudra tenir compte des projets en cours de réalisation ou d'étude et des décisions prises, notamment pour le pôle Praille-Bachet, et pour la renaturation de la Drize. L'étude sera coordonnée avec une étude des transports et des déplacements dans le périmètre élargi du sud de l'agglomération, qui sera menée en parallèle.

On ne connaît pas encore le type de densification prévu. Actuellement, le 14 janvier 2002, la procédure a démarré au niveau du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. La commune de Plan-les-Ouates et l'Hospice Général sont également concernés.

L'Hospice Général est favorable au changement de zone pour y construire. La commune de Plan-les-Ouates n'y est pas opposée. Les points à régler pour Lancy seraient :

- Une zone spécifique pour les jardins familiaux
- La question du trafic
- La construction d'une école primaire avec Plan-les-Ouates dès la concrétisation de l'urbanisation.

Aujourd'hui, la Commission n'a pas à se prononcer sur ce projet, dont l'étude vient de commencer. Comme relevé précédemment, les commissaires, dans leur majorité, pensent que le destin de ce périmètre est lié à celui du secteur « Chapelle ».

Pour certains, le déclassement d'une des dernières zones agricoles de la Commune est à éviter à tout prix.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

La Commission décide d'adjoindre au vote concernant le périmètre de la « Chapelle », une résolution mettant en avant le lien qui unit ces deux questions.

M. BAERTSCHI : J'aimerais resituer cette résolution dans un contexte qui en effet émane de la Commission de l'aménagement du territoire.

A la suite du possible refus du premier déclassement que nous avons tout à l'heure approuvé, il a été proposé que M. Marco Föllmi, qui ira négocier, expliquer la proposition du Conseil municipal, n'arrive pas sans rien. Parce qu'évidemment, ce n'est pas évident d'arriver en disant : écoutez, Lancy ne veut pas de ce déclassement, donc cette résolution est une résolution que je qualifierai de charitable. Charitable pour donner un peu de biscuits à M. Föllmi quand il se fera peut-être tancer par le Conseil d'Etat, pour l'égoïsme dont nous avons fait preuve tout à l'heure.

Je ne crois que c'est pour faire plaisir aux habitants du quartier de la Sauvegarde de la Chapelle que nous avons décidé ceci, du moins ce n'est pas comme cela qu'il me semble que cela a été dit, la majorité de la commission a été consciente du besoin de logements à Genève. Je crois que cela n'a pas été assez dit ce soir, le déclassement du quartier de la Chapelle n'aurait en tout cas pas résolu un problème rapide de création de logements. C'est la raison pour laquelle, la proposition de résolution en disant : nous ne voulons pas du déclassement de la zone villas, en revanche, il nous semblerait intéressant de construire rapidement, parce que ce serait possible, sur cette zone agricole, c'est la raison pour laquelle, nous avons proposé cette résolution.

Maintenant, il a aussi été dit par Mme Jelk-Peila, il me semble qu'il manque dans cette résolution, l'allusion aux jardins familiaux, et j'aurai une proposition à faire tout à l'heure, juste avant le vote de cette résolution.

M. HEIZMANN : Pour notre compte, le groupe Radical, nous trouvons tout à fait navrant que l'on puisse avoir cette idée de déclasser la dernière grande zone agricole de notre commune.

Quand vous regardez un plan de notre commune, vous constaterez qu'il n'existe plus que deux zones agricoles, une se trouve au nord, c'est la zone sur laquelle, il y a le terrain de l'Arquebuse, et comme vous le savez cette zone est totalement protégée, donc Dieu merci, on ne va pas la toucher. Ensuite, l'autre zone se situe dans la région sud, et il nous semble que c'est encore un espace qui permettrait pour les générations futures, et cela s'intègre totalement dans le cadre du développement durable, pourrait être une zone qui nous permettrait peut-être de faire d'autres activités. Donc, sans enlever cette dernière possibilité d'extension, de réalisations, de grands projets, c'est une manière de nous enlever une liberté, que nous risquerions peut-être un jour de regretter amèrement.

M. BAERTSCHI : J'ai oublié de dire que c'est une résolution, ce n'est pas encore le vote du Conseil municipal de déclasser ou pas cette partie-là, que ce soit clair.

Je propose de mettre un point II - après d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'envisager le déclassement en zone à bâtir du périmètre concerné actuellement en zone agricole, de rajouter : « de tout faire pour que les jardins familiaux soient conservés ».

M. HEIZMANN : Je suis quand même très surpris que mes collègues Ecologistes défendent becs et ongles les jardins familiaux. Si l'idée du jardin familial est

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

extraordinaire, en terme, je dirai social, il faut être conscient, et cela vous le savez certainement dans les membres de votre groupe, puisqu'il y a d'éminents spécialistes de l'environnement, les jardins familiaux ne sont pas un exemple en terme de durabilité. Des études ont été faites, et ont démontré que les pesticides et tout autre produit qui ne sont pas nécessairement naturels, sont abondamment utilisés par les jardiniers du dimanche. Je trouve un peu surprenant, tout à coup, votre prise de position.

M. FOLLMY : Il faut d'abord voter sur la proposition de M. Baertschi.

Mme DANCET : Nous votons la proposition de M. Baertschi – « de tout faire pour que les jardins familiaux soient conservés ».

La proposition d'amendement est refusée par 14 non – 8 oui – 10 abstentions.

**Résolution acceptée par 17 oui – 10 non – 6 abstentions. (Voir Annexe).**

**8. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -  
Séance du 9 janvier 2002 -  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

---

**a) Communication et marketing ou comment mettre en valeur les potentialités de la Ville de Lancy ?**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué évoque les réflexions tenues, en compagnie du Président de la Commission, concernant l'amélioration des contacts avec la population, et rappelle l'inventaire réalisé il y a deux ans, ainsi que le site Internet de la Commune.

Il remarque qu'une structure, représentant un fil rouge, fait encore défaut et que le Conseil administratif confie à l'agence CIPR S.A. la réalisation d'une stratégie de communication pour notre Ville.

M. Delaude, directeur de l'agence CIPR S.A., nous informe qu'il est nécessaire de mettre en relief les caractéristiques de la Ville de Lancy, et que ce travail sera réalisé par le biais d'audit auprès d'un public ciblé, et qu'il sera nécessaire de posséder un répertoire des moyens d'informations actuellement à disposition. Son premier travail consiste à collecter des informations de façon journalistique et les répertorier afin de donner des choix et des conseils une fois l'information acquise.

Un commissaire demande s'il existe différentes stratégies pour les publics ciblés, et un second a l'impression que la démarche se contente d'un aller simple des personnalités vers la population.

M. Delaude répond qu'il est nécessaire de trouver une vingtaine de personnes capables de parler des différents aspects de Lancy, et que les outils de communication doivent s'adapter au public. Il répète que le but est de faire parler de Lancy, 40 % de la population considérant l'information insuffisante.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

Un commissaire précise que l'état existant et les besoins du public sont deux choses distinctes. La notion de collecte des informations reste floue pour une ville comptant 26'000 habitants; et on lui précise que le questionnaire sera adapté en fonction des personnes interrogées.

Il est encore précisé que, pour la communication dans le domaine sportif, il est nécessaire de connaître les infrastructures et que Lancy possède actuellement une patinoire d'agrément. Des « tous ménages » sont utilisés pour informations régulières au public. Ils nécessiteraient une adaptation pour mieux informer les gens sur les possibilités d'accueil de la Maison des Fleurettes à Leysin.

M. Delaude précise encore que l'information devra être dédouanée par les décideurs et les porte-parole, sans ne rien laisser à la légère.

Après le départ des intervenants, suite à une question, il est précisé que le mandat s'élève à Fr. 15'000.--, somme qui est prélevée sur le budget de fonctionnement, ceci pour un travail annoncé de 6 à 8 semaines, donc pour une première étape.

Le Conseiller administratif mentionne également qu'il est important de tenir au courant la population sur l'aménagement du territoire, et répond qu'un inventaire est prévu dans ce mandat pour améliorer la communication.

Il est encore précisé que de nombreuses informations peuvent être consultées sur le site Internet de la Commune, et que le rapport Link, datant de quelques années, devra être pris en compte.

Pour conclure, cette démarche sera plus concrète d'ici 2 mois après les interviews des Conseillers administratifs, de la déléguée à la communication et des personnes extérieures.

M. HEIZMANN : J'aimerais revenir en quelques mots sur ce que mon collègue a rappelé en terme de marketing, d'image de notre Ville. Nous avons eu à nous exprimer, à la Commission des finances, par rapport à un projet, que très sagement, M. le Conseiller administratif délégué, a retiré par rapport à un projet d'ouvrage, suite au mandat qui avait été donné en matière de photographies d'une année d'activités lancéennes.

Ma réflexion c'est simplement pour rappeler qu'à notre sens, il serait bon de définir une véritable ligne en matière d'images, et en matière de graphisme, notamment de notre Ville, suite à l'excellente prestation ou à l'excellente image qu'a eue notre Ville, suite à la publication de l'Histoire de Lancy, ouvrage qui a été reconnu par tout le monde, dont je rappelle qu'il existe encore 1000 exemplaires. Pourquoi ne pas continuer dans ce sens-là ? Nous avons maintenant modifié également la ligne graphique de notre Ville, et il ne faudrait pas partir dans tous les sens, c'est-à-dire, qu'il faudrait vraiment pouvoir donner mandat à une entreprise, afin que l'on définisse, à moyen et à long terme, l'image que l'on veut donner de notre Ville.

**b) Statut du personnel - Modifications des art. 3.2. et 4.4.3**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Les statuts du personnel de la Ville de Lancy devant être conformes à la loi cantonale, le Département de l'intérieur, de l'agriculture

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

et de l'environnement nous demande de modifier deux articles des statuts votés le 15 novembre 2001, à savoir:

Art. 3.2. - Le fonctionnaire doit garder le secret sur les affaires de service, sauf s'il en est formellement délié par le Conseil administratif. Cette obligation subsiste après la cessation des fonctions, remplacé par :

le fonctionnaire est tenu de garder le secret de fonction sur toutes les affaires dont il a connaissance dans l'exercice de sa fonction, dans la mesure où la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, du 5 octobre 2001, ne lui permet pas de les communiquer à autrui.

Art. 4.4.3. - Concernant le dossier administratif de chaque fonctionnaire, le dernier alinéa est supprimé, soit :

En outre, les dispositions de la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données sont applicables.

Le préavis de la Commission est unanime pour ces modifications.

***L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**c) Divers**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Un commissaire demande que les séances débutent à 19 heures au lieu de 18.30 heures, ce qui ne fait pas l'unanimité.

Un autre suggère de mettre en place un service plus performant pour les citoyens devant effectuer des démarches diverses auprès de notre administration.

**9. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - Séance du 11 décembre 2001 - Rapporteur : M. Charles PAGE**

---

**a) Critères d'abattages d'arbres et information**

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Président a remarqué, dans la Feuille d'avis officielle, des avis d'abattages d'arbres, avec la mention selon liste. Or, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement n'a pas de plans à montrer.

Quels critères guident la commune ? M. Deschenaux, responsable du service concerné, indique que ce sont des critères de sécurité qui guident son service : plantes sèches, racines obstruant les conduites, arbres malades, branches trop lourdes, etc., le Service des forêts se déplace.

Il propose de déposer un document à la Mairie. Il évoque aussi le feu bactérien et remet une documentation aux commissaires.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

La plupart des propositions d'abattages sont-elles acceptées ? Oui répond le responsable.

Quid des branches dépassant les propriétés demande un commissaire ? Cela relève de la police municipale qui est habilitée à amender les récalcitrants.

Le Président s'inquiète des oiseaux qui nichent volontiers sur des arbres morts. On donne la priorité à la sécurité, lui est-il répondu.

Ne pourrait-on pas signaler les arbres dangereux par des signaux, comme on le fait pour les rochers ?

Il est enfin précisé que la Commune a une équipe de bûcherons-élagueurs. On fait appel à des entreprises dans des cas spécifiques.

**b) Divers**  
 =====

M. PAGE présente le sujet : *Inventaire des véhicules communaux* – M. Deschenaux informe que cet inventaire sera prêt au début 2002, je rappelle que la Commission s'est réunie le 11 décembre.

*Projet de véhicule* – M. Deschenaux rappelle le projet de modification d'un poids lourd de la Commune. Entre-temps, on a dû louer un camion Renault qui s'est avéré très utile. On pourrait acheter ce véhicule de 1996 avec 200'000 km. Le véhicule à modifier avait 25'000 km., et datait de 1987. La Commission prend note de ce changement et admet que le Conseil municipal ne doit pas être consulté, l'enveloppe budgétaire étant respectée.

*Cellules photovoltaïques* – Le Président relève que le toit du parking de l'Etoile en est pourvu. Il aura sous peu les chiffres qu'il pourra présenter.

**10. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -  
 Séance du 17 janvier 2002 -  
 Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

---

**a) Résolution pour l'établissement d'un échéancier dans le but de voir la réalisation du parking, du centre socioculturel ainsi que la répartition des locaux y afférents, notamment ceux prévus pour l'Association des habitants de Lancy-Sud**  
 =====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Depuis de nombreuses années, nous souhaitons réaliser un centre socioculturel à Lancy-Sud, or, nous avons l'impression de poursuivre une chimère. A part quelques timides tentatives pour justifier nos besoins, rien ne parvient à aboutir.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

C'est la raison pour laquelle la Commission des écoles, culture et loisirs, lassée d'attendre notre Arlésienne et ne désirant pas continuer à perdre l'argent des contribuables dans des études prolongées d'aménagement de l'Escargot - qui soit dit en passant commence à ressembler au projet de la Traversée de la Rade dans son peu de fiabilité - a décidé de vous soumettre cette résolution dont le but est de fixer des objectifs réalisables à court et moyen terme.

Une motion va être présentée pour la reprise du Palais de l'Equilibre. Si elle est acceptée, notre résolution a tout de même sa raison d'être, car il sera nécessaire de planifier l'aménagement intérieur de cet édifice.

C'est pourquoi, la Commission des écoles vous demande d'accueillir favorablement cette résolution

Mme SOLIOZ : J'aimerais féliciter la Commission des écoles, culture et loisirs d'avoir pris les devants pour ce projet, qui traîne depuis un bon bout de temps. J'aurais presque aimé une motion, mais je pense qu'une résolution c'est déjà un signe relativement fort de la Commission et du Conseil municipal j'espère, puisque sans aucun doute, vous accepterez cette résolution.

J'aimerais simplement faire une proposition de précision au texte de la résolution, concernant la dernière phrase, c'est-à-dire que j'aurais aimé préciser un peu plus ce qu'on attend du Conseiller administratif en charge des affaires culturelles et sociales par ailleurs, sur les 12 mois au maximum.

Donc, la dernière phrase : les divers objectifs doivent être programmés sur 12 mois au maximum, j'aimerais simplement préciser « en une planification détaillée, incluant la définition des objectifs, des tâches et l'établissement de délais, devra être réalisée sur 12 mois au maximum ».

Donc, c'est simplement une précision de la dernière phrase, et j'en ai parlé avec Mme Bounous qui a signé la résolution et qui était d'accord avec ce changement.

Mme DANCET : Nous votons pour cette modification.

*Proposition de modification acceptée par la majorité.*

Nous passons au vote pour la résolution.

**Résolution acceptée par 32 oui – 1 abstention. (Voir Annexe).**

**b) Suivi des travaux de l'école du Petit-Lancy**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Nous apprenons par M. Côte que les délais pour la garderie sont tenus. Le 21 décembre dernier, les utilisateurs ont pu prendre possession des locaux et, dès le 8 janvier, les enfants ont pu être accueillis.

Le gros œuvre est terminé, la première étape de l'école est atteinte, les aménagements extérieurs seront terminés fin juin. La mise en place du mobilier se fera cet été.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

Le début des travaux pour la salle omnisports a commencé, la villa a été démolie et les travaux de terrassement ont commencé.

**c) Divers**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Une enseignante de Cérésolle signale que l'anniversaire de l'école aura lieu le 17 avril 2002, le matériel nécessaire doit être loué à la Commune et coûte Fr. 1'600.--. La Commune subventionne ce genre de manifestation et une réponse a été donnée dans ce sens.

Un commissaire déclare avoir participé au repas scolaire de Noël à Tivoli et avoir été choqué de voir les cuisinières offrir un cadeau au Conseiller municipal présent, alors que les bénévoles ne reçoivent rien de la Commune, or, il lui fut indiqué qu'une soirée est organisée chaque année en remerciements.

Le même commissaire signale qu'un très beau frigo est à disposition pour garder les mets en attente, contrairement à ce qui nous avait été signalé par Régéservice, mais il n'y a pas de local spécifique pour le restaurant scolaire.

A la Caroline, des tensions existent avec la cuisinière et les tables sont disposées dans la salle de rythmique, en dépit du bruit, le repas avec les enfants demeure sympathique.

La fonction de délégué aux centres de loisirs est floue, et il conviendrait de la redéfinir.

Notre Conseiller administratif délégué nous informe qu'un projet-pilote à Lancy Palettes est en train de prendre forme : il s'agit de rapprocher l'administration de la population.

Il est évoqué ensuite la motion concernant l'Arteplage, et il nous est indiqué que le Conseil d'Etat est favorable à ce projet, nous pourrions réaliser quelques économies, car le canton pourrait participer au rachat.

En ce qui concerne la Maison de la Danse, aucune nouvelle ne nous est parvenue, il convient de la relancer.

**11. MOTION DU GROUPE RADICAL POUR LA REPRISE DU  
« PALAIS DE L'EQUILIBRE »**

---

M. AUGSBURGER : Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La motion que nous vous proposons de voter ce soir a pour but de faire avancer un projet bien nommé l'Escargot.

L'opportunité d'acquérir ce magnifique « Palais de l'Equilibre » d'ici la fin 2002, nous a particulièrement séduits, et les Conseillers d'Etat Genevois voient d'un très bon œil l'arrivée de ce bâtiment à Lancy.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

L'exposé des motifs, joint à cette motion, parle d'un attrait unique sur le canton, ce qui est particulièrement visible sur la maquette que vous avez pu voir ce soir.

En effet, le projet de l'Escargot qui, architecturalement, est également un beau projet, devra être financé pour un montant estimé à Fr. 30 millions, alors que l'acquisition du « Palais de l'Equilibre » reviendrait entre Fr. 3 et 4 millions pour le transport et le remontage sur place, y compris les fondations nécessaires, mais sans les aménagements.

Le coût de ce Palais pour la Confédération est de Fr. 14 millions pour le bâtiment et son exploitation durant l'Expo 02. Son montage est effectué comme un jeu de Lego, et tout peut être récupéré, seul un traitement extérieur du bois et les joints d'étanchéité devront être refaits.

L'équipement actuel comprend un plancher à une hauteur de 8 mètres, un ascenseur intérieur et un système de refroidissement pour l'été.

L'autorisation de construire un parking souterrain de 350 places est imminente et il nous paraît judicieux d'enchaîner avec la mise en place de ce bâtiment en bois qui pourra être aménagé en fonction des besoins de la population et des différentes propositions de chaque groupe.

La résolution que nous venons de voter au point 10) va dans le même sens pour la mise en place d'un centre socioculturel à Lancy.

Je vous invite donc, de manière très solennelle, à voter OUI à la motion qui vous est proposée ce soir. Je vous remercie.

M. LORENZINI : Ah, que voilà une idée séduisante ! Un défi architectural, imposant, beau, en bois, répondant au doux nom de « Palais de l'Equilibre » .

Si l'objet est séduisant, la motion demandant son implantation en lieu et place de notre centre socioculturel, au nom moins romantique « d'Escargot » est nettement plus cavalière et manque grandement d'égard, tant envers les mandataires qui tentent de faire avancer l'Escargot, qu'envers les Conseillers municipaux d'aujourd'hui, comme d'hier, qui croient en la nécessité de construire un centre socioculturel sur mesure, répondant à un programme proche des besoins de la population.

A ce propos, le débat de tout à l'heure, demandant avec force au Conseil administratif d'accélérer le mouvement pour arrêter un programme définitif acceptable par le plus grand nombre, prouve que, contrairement au texte de la motion, mais c'est l'ancien texte malheureusement, beaucoup d'entre nous, mais surtout, et c'est le plus important, les habitants et associations de Lancy-Sud, sont pleins d'enthousiasme et aimeraient que l'Escargot voie enfin le jour.

Les habitants de Lancy-Sud ont eu plusieurs fois déjà l'occasion d'exprimer leurs idées qui vont dans le sens d'un centre socioculturel tourné sur le quartier avant tout. Reste que nous pourrions y intégrer, pour le plus grand bonheur de la population, une activité culturelle drainant plus largement des spectateurs ou des participants.

Alors pourquoi poser le « Palais de l'Equilibre » à Lancy-Sud, est-il loin d'être une solution miracle ?

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

Premièrement, en architecture, une règle fondamentale définit que, premièrement, on établit un programme puis on élabore un projet architectural. Exactement l'inverse de la proposition qui nous est faite ce soir !

Deuxièmement, une autre caractéristique, tant de l'urbanisme que de l'architecture, est que tout projet doit prendre en compte les facteurs avoisinant le lieu du projet, il doit s'en inspirer, il doit le compléter. Le « Palais de l'Equilibre » est un projet qui a été conçu pour un lieu, un Arteplage à Neuchâtel, et un but, une exposition. Il répond de plus à deux critères essentiels du thème de l'Expo 02, il est à vocation éphémère, et construit en bois, pour être récupérable sans trop de difficulté.

Troisièmement, son prix paraît très intéressant puisqu'il est offert par la Confédération, et que la Commune de Lancy n'aurait qu'à payer son démontage, déplacement puis remontage. Mais, qu'en sera-t-il des coûts d'adaptation de ce pavillon d'exposition, non isolé, non étanché, présentant un volume unique, occupé en grande partie par des rampes d'accès permettant de répondre à sa vocation initiale, et d'accueillir, sans embouteillage, 1000 visiteurs par heure. Il est fort à parier que, transformer un pavillon provisoire en un bâtiment définitif, compte tenu des très nombreuses adaptations qui seront nécessaires, ne reviendra pas tellement moins cher que de construire notre Escargot.

Il faut rajouter que plusieurs millions ont déjà été dépensés dans le projet actuel, soit de l'Escargot.

Ce projet, s'il est artistiquement plaisant, mérite tout au moins d'être évalué, analysé, sous plusieurs angles :

- Son coût d'adaptation
- Coût du partitionnement et sa faisabilité
- Coût d'entretien, car il est en bois, non protégé puisque éphémère
- L'impact urbanistique, je vous rappelle qu'il est équivalent à un immeuble de 10 étages, soit plus haut que tous les immeubles avoisinant l'Etoile Palettes
- Délais des procédures légales pour la modification d'un plan localisé de quartier, 1 ½ à 2 ans au minimum
- Autorisation de construire, plus éventuelles oppositions
- Quid du stockage dans l'attente de la pose de la première planche.

Mais avant tout, il conviendra que notre Conseil décide si oui ou non, il désire abandonner définitivement le projet de l'Escargot, et qu'il se pose les questions suivantes :

- Est-ce moralement acceptable d'envoyer d'un revers de la main, en quelques minutes, un jeudi soir de janvier 2002, un projet que des architectes ont développé, suite à un concours architectural où ni M. Dessimoz, ni M. Büchi, ont présenté un projet de sphère en bois de 27 mètres de haut, et qui avait été plébiscité par un jury formé de professionnels, de Conseillers municipaux et d'habitants
- Est-ce qu'en cette période où on ne peut plus acheter des crayons sans passer par des procédures AIMP, on peut confier, à des mandataires, sans lancer un concours, une procédure, un mandat de plusieurs millions !

Si tel est le cas, alors nous pourrions rentrer en matière sur l'implantation de ce splendide bâtiment à Lancy-Sud.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

Je rajouterai que, personnellement, je pense que ce bâtiment devrait, s'il est ramené à Genève, garder une affectation qui corresponde à son but premier, soit un lieu d'exposition, un peu sur le modèle du musée Guggenheim à New-York, par exemple. J'ai d'ailleurs lu, je ne sais plus exactement où, que des projets dans ce sens existaient et étaient à l'étude en ville de Genève.

M. CAVALERI : Je vais répondre à la fois au groupe Radical et à mon collègue Lorenzini. Le groupe Socialiste a pris la peine d'amender sa proposition, l'idée lui semblait fondamentalement bonne. Je dirai à M. Lorenzini que ce qu'il vient de dire à propos du « Palais de l'Equilibre » quant à son scepticisme sur la possibilité de l'implanter là, et bien, nous l'avons un peu ressenti, avec évidemment moins de précision, étant donné que nul n'est architecte dans notre caucus, mais que nous voyons bien que de balayer, comme il l'a dit, d'un revers de la main, ce qui a été fait dans notre Conseil et par les mandataires que nous avons eus pendant de nombreuses années sur ce projet, en disant à « l'Escargot ôte-toi de là, que la « Boule » s'y mette, cela nous semblait un peu abrupt.

La « Boule » nous plaît, « l'Escargot » aussi, et nous venons de voter une motion qui nous dit : faisons avancer les travaux pour un centre socioculturel à Lancy-Sud. Il ne nous semblait pas impossible que la « Boule » ne puisse s'y intégrer. Il ne nous semblait pas impossible que le programme de « l'Escargot », donc le programme socioculturel, et les sous-sols qui sont prévus, parce que la « Boule » n'a pas de sous-sol, mais nos sous-sols sont déjà payés, et prêts à être exploités, pourraient éventuellement aller ensemble, ce qui est possible, mais c'est encore à prouver. Ce que demande notre motion amendée, enfin, c'est la motion du groupe Radical que nous avons amendée, nous n'allons pas vous priver de la paternité, vous avez eu l'idée, elle est assez bonne. Mais nous pensons que, dans la forme, et dans le fonds aussi, il fallait tenir compte du passé, parce que le passé nous ne le renions pas, en tout cas pas le groupe Socialiste, pas plus que le groupe Démocrate-chrétien, et que nous sommes prêts, en tout cas, à voir cette possibilité, parmi d'autres. Simplement, nous ne pouvons pas nous engager effectivement avec toutes les réserves que M. Lorenzini a justement avancées, de dire : nous renonçons à « l'Escargot », et nous y mettons le « Palais de l'Equilibre ».

C'est pour cela que nous avons édulcoré, peut-être pour certains, le texte de la proposition du groupe Radical, mais surtout, notre souci, c'était de faire avancer le projet d'un centre socioculturel, s'il peut être fait à moindre frais, plus vite et plus efficacement par la reprise du « Palais de l'Equilibre », tant mieux. Si une étude nous démontre, comme semble être convaincu M. Lorenzini, nous ne sommes pas spécialistes donc, il nous faut des précisions supplémentaires, que ce sera vraiment moins cher, et que ce sera vraiment mieux, plus efficace et plus rationnel que ce qui était en train d'être finalisé pour « l'Escargot », à ce moment-là, nous pourrions faire le « Palais de l'Equilibre ».

Nos amendements laissent la porte ouverte à toutes ces possibilités, donc nous vous invitons, le groupe Socialiste, à voter la motion du groupe Radical, amendée par le groupe Socialiste.

M. PAGE : Le groupe Libéral avait aussi préparé un papier, une proposition de modification du texte qui va pratiquement, à quelques mots près, dans le sens de ce texte, je découvre maintenant qu'il est du groupe Socialiste.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

M. BAERTSCHI : Les précisions de M. Lorenzini m'ont aidé à formuler quelque chose que j'avais déjà communiqué à certains. Un « Palais de l'Equilibre » a 26 mètres, c'est toujours 5 m. de plus que la limite légale, qui est à 21 m. en zone de développement. Cela signifie évidemment un nouveau plan localisé de quartier.

J'aimerais juste faire remarquer au parti Radical et au parti Socialiste qu'il n'est pas possible de sortir chaque fois le développement durable lorsqu'on dépose une motion.

A la dernière séance, il y a eu des ricanements quand, à ma droite, quelqu'un a évoqué le développement durable, il ne faudrait pas qu'un autre ricanement sorte à ma droite ou à ma gauche. Je vous demande de vous abstenir du développement durable dans vos textes, cela n'a aucun sens.

Autre chose, du bois traité, est-ce vraiment du développement durable ? Sachez que le bois traité n'est absolument pas réutilisable dans vos cheminées, ni ailleurs, il faut qu'il soit mis aux Cheneviers, qu'il soit brûlé, et, sauf erreur, la construction de béton est bien moins préjudiciable.

Sur l'objet lui-même, j'ai été relativement surpris par cet élan de proposition, j'ai un avis favorable à ce « Palais de l'Equilibre », qui a le gros avantage de faire bouger les choses.

J'aimerais qu'on nous dise quelles difficultés pourraient s'exposer dans la mesure où nous votons ce soir la motion, transformée ou pas. Il me semble qu'il y aura énormément de difficultés pour la réalisation, et j'aimerais bien que le Conseil administratif nous donne des éléments, afin de pouvoir voter dans un sens ou dans un autre.

M. CHOBAS : Le Conseil administratif ne souhaite pas forcément s'immiscer dans le débat qui est en cours au sein de votre Conseil, ni répondre aux divers intervenants qui se sont exprimés. Il a estimé néanmoins nécessaire de vous faire part de son point de vue.

Avant que je vous fasse part de ce point de vue, peut-être qu'on pourrait montrer les quelques clichés qui illustrent ce dont on va parler.

M. SPINUCCI (Clichés) : Voici la différence au niveau de l'implantation pour le site entre « l'Escargot », figuré ici avec le trait vert, et le « Palais de l'Equilibre ». Vous avez deux traits rouges au centre, le trait rouge plein, c'est l'empiètement du « Palais de l'Equilibre » au niveau du sol, et le trait en pointillé, c'est le diamètre maximum du Palais qui se trouve à + 10 par rapport au niveau 0.

Vous avez ici une image, très sommaire, et vous avez sur la gauche, la hauteur de la tour de l'Etoile, qui fait environ 50 mètres, et le trait rouge représente la hauteur maximale du « Palais de l'Equilibre », qui devrait faire 27 à 28 mètres.

Le trait vert c'est « l'Escargot » dans sa partie la plus longue, la plus grande surface est la partie sur la droite, c'est la corne extérieure.

Vous avez l'image intérieure du « Palais de l'Equilibre » qui est de toute façon modulable à volonté. Vous avez qu'un seul plancher intermédiaire, le rez-de-chaussée, et un palier intérieur, qui est à 8,50 m. mais rien n'empêche de réduire cette hauteur de 8,50 m. et d'introduire des paliers intermédiaires.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

Sachez qu'il y a un ascenseur qui est livré avec, qu'il y a un système de refroidissement qui est quand même donné avec le Palais, et les infrastructures à prévoir, mis à part le programme, sont le chauffage et l'isolation intérieure.

Toutes ouvertures sont possibles s'agissant d'une structure en bois, donc il n'y a vraiment aucune difficulté pour prévoir des vitrages, et autres fenêtres.

Voilà une photo-montage tout à fait réussie. Je crois qu'il faut féliciter M. Andrey qui a réussi cet exploit, de placer le « Palais de l'Equilibre » par rapport à la tour. Evidemment, ne vous laissez pas tromper, le Palais n'est pas plus haut que la tour, on vous a dit, qu'il y a environ 20 m. de différence dans la hauteur.

Voilà ce que cela pourrait donner, le « Palais de l'Equilibre » la nuit, vous l'avez d'ailleurs vu sur les clichés qui sont dans le hall de la Mairie.

M. CHOBAS : Maintenant qu'on a un peu précisé certaines choses, je souhaitais dire, en préambule, que j'ai toujours trouvé, dans votre Conseil, Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, une grande qualité d'écoute. Même si parfois on a pu taxer les uns ou les autres d'opportunisme, il est quand même rarissime qu'une proposition ait été refusée uniquement par principe.

En espèce, le Conseil administratif trouve l'idée intéressante, trouve l'idée d'étudier l'installation du « Palais de l'Equilibre » à Lancy-Sud intéressante. J'insiste vraiment sur ces deux mots, d'une part, le mot « idée » et, d'autre part, le mot « étudier ».

En effet, comme certains Conseillers municipaux l'ont relevé, et notamment M. Lorenzini, un certain nombre de questions se posent et ces questions sont importantes. En l'état, le Conseil administratif n'a pas toutes les réponses à apporter à ces questions, vous le pensez bien, et ce serait mentir que de dire le contraire.

Toutefois, cette idée nous semble suffisamment intéressante pour qu'elle soit étudiée, étudiée rapidement puisque le délai à disposition est court. Le Conseil administratif n'entend pas renoncer au projet de centre socioculturel, nous le disons et le répétons depuis longtemps. C'est vrai que ce dossier est un dossier qui a passablement duré, puisque cela fait maintenant 15 années qu'il est en cours. L'intérêt que nous pouvons avoir pour le « Palais de l'Equilibre » repose pour nous sur trois éléments. D'une part, c'est le caractère novateur et esthétique du projet, susceptible de donner une image un peu différente, une image un peu nouvelle de la Ville de Lancy et du quartier des Palettes. Deuxièmement, c'est le caractère urgent de la prise de décision, élément susceptible d'apporter au dossier, un dossier qui dure depuis un certain nombre d'années, un coup d'accélérateur. Dernier élément, c'est l'aspect effectivement économique du projet et sa capacité à s'intégrer au programme socioculturel qui a été élaboré depuis maintenant un certain nombre d'années et que nous souhaitons réaliser.

Dès lors, si la majorité de ce Conseil accepte d'entrer en matière sur l'un ou l'autre des projets de résolution qui vous est soumis, le Conseil administratif s'engage à mettre tout en œuvre pour apporter, le plus rapidement possible des réponses aux nombreuses questions qui restent ouvertes et qui méritent des réponses avant toute décision définitive.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

M. HEIZMANN : Si je veux également faire preuve de qualité d'écoute, comme l'a signalé M. Chobaz, les arguments avancés par mon collègue M. Lorenzini, par rapport à sa profession, par rapport à une déontologie, me semblent tout à fait pertinents.

Ce soir, j'aimerais plutôt faire parler mon cœur. Il est vrai que la motion que nous vous proposons, le groupe Radical, elle est très très radicale ; Pas seulement dans son expression, mais également de par les hommes qui sont à l'origine de sa conception. Mais devons-nous nous en excuser ?

Notre parti, mon parti, vit la période la plus noire de son histoire. Histoire vieille de plus de 155 ans, et si certains se réjouissent de voir ce vieux Goliath de la politique genevoise mettre un genou à terre, faut-il balayer d'un revers de la main la créativité et les compétences des hommes et des femmes qui la composent. Je vous en prie, laissez parler votre cœur ce soir, car il s'agit de l'avenir de Lancy et de ses habitants.

« Palais de l'Equilibre », son nom porte déjà en lui-même harmonie, beauté, réussite. Tout le contraire de cet « Escargot », dont ce nom donné, je ne sais par qui et je ne sais quand, lui colle à la coquille comme une guigne. Il est vrai, nous avons déjà dépensé Fr. 4 millions, et alors... faut-il persévérer dans l'erreur ? Faut-il dépenser 15 fois ce montant pour voir s'ériger un mollusque de béton ? Ce que nous vous proposons, tout le contraire. Une sphère, une boule placée comme un soleil, on l'a vue sur les clichés, au milieu de Lancy-Sud, légèreté, simplicité, transparence, féminité, même. La sphère est le symbole de la féminité, faut-il le rappeler ? Expo 02, grand rassemblement fédérateur de notre pays, 38 ans après l'Expo 64, où j'avais 3 ans, et où je n'ai pas eu la chance d'aller.

On estime entre 3 et 5 millions le nombre de personnes qui visiteront le « Palais de l'Equilibre ». Quelle fierté pour les habitants de Lancy-Sud, quartier souvent dépeint comme une zone sinistrée par les médias, rappelez-vous les reportages de la TSR ou les articles de la Tribune de Genève, quelle fierté donc d'accueillir ce Palais qui sera l'une des plus belles attractions de cette Expo 02.

Eriger le « Palais de l'Equilibre » à Lancy-Sud, ce n'est pas seulement s'offrir, à moindre coût, une superbe construction, c'est également relier Lancy-Sud au reste de la Suisse. C'est donner l'occasion à sa population, dont je rappelle la très forte proportion d'étrangers, de montrer à cette population que la Suisse la reconnaît, en lui offrant le « Palais de l'Equilibre ». Des liens merveilleux et inespérés avec le grand stade de Genève situé à quelques encablures de là. Pensons aux confédérés, aux 3 à 5 millions qui auront envie de visiter ce « Palais de l'Equilibre », qui profiteront de leur venue à Genève pour revoir ce bâtiment, où ils auront passé de merveilleux instants.

La motion de ce soir, nous vous demandons de l'accepter, nous ouvrons le cœur de Lancy à la Suisse, notre pays nous offre un symbole. Une chance unique qui nous est donnée de créer l'événement, de montrer aux habitants de Lancy-Sud qu'ils sont dans l'événement.

Ne les décevons pas, je vous en prie. Plébiscitons le « Palais de l'Equilibre », les générations futures vous en seront reconnaissantes. Merci.

M. CAVALERI : Je voulais dire à M. Heizmann, je viens de l'écouter avec beaucoup d'attention. J'ai beaucoup apprécié la poésie de ses propos, et en même temps, j'avais un œil sur la motion amendée que nous proposons. Je trouve que la motion que nous proposons n'enlève pas une virgule à la poésie de ce que vous venez de nous dire,

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

M. Heizmann. Alors, je crois que nous pouvons être d'accord sur l'idée que c'est un projet séduisant, qu'il vaut la peine d'être étudié.

M. Chobaz nous disait qu'il était important d'étudier, le mot étudier apparaît deux fois dans nos demandes au Conseil administratif, et on parle même d'étude, en disant : évaluer le coût. Donc, organiser les lieux, c'est aussi étudier, et entreprendre des démarches, c'est quand même déjà faire un pas dans l'éventualité. Evidemment, nous ne pouvons pas adhérer, comme nous l'avons dit tout à l'heure, à l'idée de mettre une pièce à la place de l'autre. Je crois que tout ce que vous venez de dire, on peut y adhérer, si c'est possible, c'est très bien, mais cela pourrait nous laisser craindre, M. Lorenzini qui est de la branche, on peut aussi un peu partager ses doutes, que notre rêve ne pourra, peut-être, pas se réaliser. Cela ne nous empêche pas d'essayer de rêver un moment, et même rêver le plus longtemps possible si on va jusqu'au bout. Peut-être que M. Lorenzini nous ramène à des réalités qui vont peut-être nous rejoindre avec la fin de notre rêve. C'est pour cela que je trouve que la motion, que le groupe Socialiste a rédigée sur celle du groupe Radical, nous semble consigner le rêve, et la vision d'une réalité qui pourrait briser le rêve, il faut y penser.

Mme SOLIOZ : Je suis obligée de sauter sur le mot « féminine » qui m'a interloquée. Vos arguments en termes de beauté, d'esthétisme, je trouve cela bien, mais la seule question que je me posais, vous avez parlé des habitants de Lancy-Sud, les jeunes, les étrangers, est-ce que vraiment, ils ont besoin d'avoir une boule ? Aussi féminine qu'elle soit, je pense que le projet est intéressant oui. Je me pose simplement la question, est-ce que le quartier est idéal, et notre objectif premier, c'était un objectif social, et je le répète parce que la Commission sociale est en train de se battre depuis deux ans pour obtenir des locaux pour l'Association des habitants de Lancy-Sud, je me dis qu'il ne faut pas qu'on perde notre objectif premier. Alors, qu'on ait quelque chose de magnifique, de sublime, je pense que l'on a des priorités. Les priorités que nous avons définies étaient sociales, culturelles, et c'est un aspect essentiel. Alors, quelles que soient la beauté, le féminisme, l'ouverture sur le monde du quartier de Lancy-Sud, je pense qu'il faut rester concrets, et qu'on a une décision concrète à prendre. J'espère que cela se réalisera, mais surtout en terme d'objectifs social et culturel avant tout.

M. HEIZMANN : Oui, alors moi, je dois immédiatement réagir parce qu'il n'y a aucune antinomie entre le superbe, la beauté, la symbolique et des aspects tout à fait pragmatiques, que ma collègue vient de citer. Un point très très important, je crois que dans notre société, malheureusement, on cultive le misérabilisme, dans le sens que là, on a vraiment l'occasion, je le répète, d'avoir un superbe bâtiment. En plus, on peut marquer un grand coup par rapport au programme dont on vient de voter une motion, pour pouvoir développer ce programme socioculturel, donc il n'y a aucune antinomie, et j'aimerais rassurer mon collègue, M. Cavaleri, qu'il est bien clair que le groupe Radical se rallie totalement à l'amendement de votre groupe, et du groupe Libéral, donc là, nous sommes 100 % d'accord avec vous.

M. BAERTSCHI : Ce n'est pas une modification, je veux que cela paraisse d'une manière très forte, si la motion est acceptée, je demanderai au parti Radical, d'arrêter d'argumenter, si cela continue comme cela, je vais voter contre. Quant à la possibilité d'implanter le « Palais de l'Equilibre », en lieu et place du bâtiment projeté aux Palettes, j'aimerais qu'il soit bien indiqué qu'il y ait une maquette qui soit construite pour que l'on se rende compte exactement de l'implantation sur le plan architectural,

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

j'ai quelques soucis à ce niveau-là, et aussi qu'il y ait une projection de l'apparition ou non du soleil, si le projet devait être accepté.

Mme DILONARDO : En fait, on reproche le coût de l'Escargot, mais l'étude de maquette et autres, pour le nouveau projet, cela risque de coûter encore beaucoup plus cher.

M. LANCE : Moi aussi j'ai été séduit par ce projet au départ, mais selon les explications du spécialiste architecte, j'ai un peu déchanté. Mon intervention est par rapport à l'attitude du Conseil administratif, il semblerait qu'il est complètement acquis à l'idée du « Palais de l'Equilibre » à Lancy-Sud, et à ce stade, certainement que le Conseil administratif a des informations concernant les conditions pour la reprise de ce « Palais de l'Equilibre ».

Est-ce que l'on sait, lorsque l'Expo 02 sera terminée, est-ce que la Commune de Lancy devra s'engager à reprendre immédiatement ce « Palais de l'Equilibre », comme disait M. Lorenzini, l'entreposer quelque part ? Il y a quand même des démarches à effectuer au niveau de nouvelles études. Est-ce que ces conditions vous les connaissez, est-ce que vous avez des contacts avec le Conseil d'Etat ? Je suppose que le Conseil d'Etat a certainement plus de précisions par rapport aux conditions de reprise de ce Palais.

M. J.-P. LEWERER : Je veux intervenir de manière assez brève. C'est un assez joli projet. Par contre, il y a une problématique du quartier d'habitations, je ne suis pas du tout convaincu qu'une grosse boule, comme celle-ci, convienne très bien. La photo-montage est un peu ambiguë à mon avis. Il y a également un problème de durée de vie, je ne sais pas si cet objet restera suffisamment longtemps.

Ensuite, M. Baertschi a souligné la difficulté de détruire un tel objet, c'est du bois transformé et travaillé. Il y a la difficulté de réaménager cette boule, il y aura des problèmes de sécurité, et des problèmes administratifs complexes. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas voter une motion, mais je pense qu'il faut étudier la motion corrigée, qui paraît intéressante; il faudrait y ajouter un point IIIbis, par exemple, d'évaluer la durée de vie de cet objet, la difficulté ou la facilité pour ensuite le démonter et détruire le bois de feu.

Je répète le rajout, point IIIbis, à la motion du groupe Socialiste : « d'évaluer la durée de vie de cet objet et les problèmes posés par le recyclage ».

M. SPINUCCI : On aimerait quelques précisions sur l'amendement de M. Baertschi, qu'on aimerait peut-être introduire sous point I ou à la suite du point de la motion, version Socialiste.

M. BAERTSCHI : Je veux bien le mettre, en précisant maquette et projection solaire, sous point I.

Mme JELK-PEILA : Je ne sais pas si j'ai été inattentive. Il me semble que la préoccupation de Mme Solioz concernait la possibilité que les associations et le côté social soient bien représentés dans cette construction, aient leur place. Je n'ai pas entendu de réponse précise à ce sujet-là.

M. FOLLMY : Pour répondre à Mme Jelk-Peila, sa préoccupation se trouve sous point II de la motion. Je voudrais répondre à M. Lance, par rapport aux contacts que nous avons eus avec le Conseil d'Etat, en précisant ceci : le Conseil d'Etat a déjà écrit au

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

mois de juin de l'année dernière à Berne pour demander le retour du « Palais de l'Equilibre » à Genève, et sans savoir où il pourrait être implanté.

Il nous a dit, tout récemment que s'il y avait une volonté politique communale d'implanter ce « Palais de l'Equilibre » à Lancy, c'est clair qu'il fera le nécessaire, de manière rapide, pour que les procédures administratives soient abrégées au maximum. Et peut-être, qu'à cet égard-là, il pourrait procéder, mais je n'en suis pas encore certain, par voie dérogatoire. C'est tout ce que l'on a comme information à l'heure actuelle.

Mme CASUTT : On voit que le but d'implanter le « Palais de l'Equilibre », doit être de faire accélérer les choses pour le centre socioculturel. J'ai l'impression, qu'avec tous les points qu'il faudra étudier, on va plutôt ralentir quelque chose qui pourrait être fait assez vite. On va devoir peut-être adapter un programme, comme il est dit au point II : la possibilité d'y intégrer tout ou partie du programme prévu dans le centre socioculturel. On va devoir adapter le programme au « Palais de l'Equilibre », plutôt que de faire quelque chose qui serait peut-être plus cohérent pour le quartier.

M. GERBEX : J'aimerais revenir sur le coût. Pour l'Escargot, on parle de Fr. 30 millions, ces Fr. 30 millions sont une enveloppe complète. Pour le « Palais de l'Equilibre », on commence à parler de Fr. 3 à 4 millions + Fr. 1 million pour le transfert, démontage, remontage, pour les sous-œuvres, il n'y a pas de problème, ils ne sont pas faits, il y a uniquement les attentes. Les sous-œuvres il faudra les faire, les aménager. Après, l'intérieur, il faudra l'aménager, là on va parler d'un million, alors, à partir de ce moment-là, quand on aura tout calculé, le « Palais de l'Equilibre » va vous coûter Fr. 20 millions, j'en suis sûr, plus l'entretien parce que ce n'est pas un développement durable, ce sera quelque chose d'éphémère, d'ici 10, 15 ou 20 ans, il faudra chaque fois l'entretenir.

Mme DANCET : Nous votons la modification de cette motion.

*Modification de la motion acceptée par 19 oui – 12 non – 2 abstentions.*

***Motion amendée est acceptée par 18 oui – 14 non – 1 abstention. (Voir Annexe).***

**12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. PAGE : Le groupe Libéral voudrait signaler des modifications dans la composition des représentants aux commissions, suite au départ de M. Terrier.

Mme Sylviane Schenker sera présente aux Commissions : administration et information – aménagement du territoire – écoles, culture et loisirs

M. Jean-Pierre Pasquier sera présent aux Commissions : sociale – sports – sécurité

M. Charles Pages sera présent aux Commissions : finances – travaux et constructions – environnement.

M. LANCE : J'ai deux divers. Le 31 décembre dernier, j'ai pu constater, avec consternation, le désordre et l'amas de bouteilles et autres sacs entreposés autour de la nouvelle déchetterie des Palettes, dont les containers étaient vraisemblablement pleins.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

Je suis bien conscient que la période des fêtes est l'occasion de consommer un peu plus que d'habitude, et que l'entreprise Serbeco ne peut pas passer chaque jour vider les containers !

Par contre, je ne comprends pas pourquoi les personnes, qui se rendent bien compte que les containers sont pleins, déposent tout de même bouteilles vides et sacs poubelles aux abords de la déchetterie, au lieu de les reprendre et éventuellement de les déposer dans une autre déchetterie.

Comment faut-il leur faire comprendre ? Je reconnais que je n'ai pas de solution ce soir, à moins de demander à un agent de monter la garde 24/24 heures.

Je n'ai pas pu m'empêcher de prendre des photos de cette gabegie et je me ferai un plaisir de les remettre au Président de la Commission de l'environnement afin qu'il puisse aborder ce sujet lors d'une prochaine séance.

Mon deuxième divers : C'est avec des regrets sincères et une certaine émotion que j'ai appris la démission de Gilbert Terrier de ce Conseil municipal. En effet, l'expérience et le bon sens de Gilbert étaient précieux à l'ensemble de ce Conseil, et ses remises à l'ordre nous faisaient du bien !

En 10 ans, j'ai appris à connaître Gilbert en le côtoyant dans les différentes séances de ce Conseil, particulièrement à la Commission des finances et souvent, à la troisième mi-temps, dans les bistrots du village, lorsqu'ils sont ouverts, bien entendu !

Même si Gilbert, soyons francs, n'a pas toujours un caractère facile et agréable, restant trop souvent accroché à sa doctrine libérale, sa franchise, son bon sens et sa convivialité m'ont permis de tisser avec lui des liens amicaux et durables, ce n'est pas l'Agenda 21 !

Gilbert est l'un des rares Conseillers municipaux actuels qui a connu nos trois Conseillers administratifs, toujours actuels, en qualité de Conseillers municipaux. Il a certainement pu mesurer la métamorphose que provoque ce passage de l'autre côté du fossé pour les candidats qui font le pas.

Un grand merci, Gilbert pour ton attachement et ton dévouement à notre Commune et à ses habitants !

M. BAERTSCHI : J'ai tout d'abord une demande à M. Heizmann, qui tout à l'heure, a insulté les personnes des jardins familiaux; devant un Conseil municipal, on appelle cela une calomnie. Je somme M. Heizmann, pour le prochain Conseil municipal, de prouver ce qu'il a dit par rapport aux jardins familiaux.

M. HEIZMANN : Je le ferai.

M. BAERTSCHI : Autre chose, j'ai pu constater - comme vous tous - la démultiplication par 4 de l'écusson de Lancy. Cette opération nous a été contée au dernier Conseil municipal par M. Föllmi, qui a pris soin de nous expliquer le pourquoi et le comment de la chose, et il terminait en précisant que le Conseil administratif "était parfaitement conscient que cela n'allait pas forcément plaire à tout le monde".

Pour ça, il a tapé dans le mille, car je fais partie des grincheux et je ne suis pas le seul.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

Des goûts et des couleurs, on peut toujours discuter. Au demeurant, personne d'entre nous n'a choisi l'écusson de la commune, car il est un peu le résumé de son histoire. Et c'est bien là que la nouvelle décomposition de l'écusson est surprenante, elle en reprend des éléments graphiques et ignore les données historiques. On voit ainsi des bouts de clef se promener, les étoiles se sont multipliées.

En d'autres termes, le Conseil administratif a décidé d'oublier le rôle identitaire d'un écusson pour y favoriser (je cite) "une nouvelle identité visuelle de la commune sur forme de logo", car, trouve-t-il, "l'image qui est actuellement donnée est un peu dépassée et il faut l'actualiser, la moderniser". Pour l'actualiser, on pourrait mettre un escargot transparent et des magnifiques immeubles de béton.

Si la moderniser, c'est l'éclater, alors ça devient intéressant. Voudrait-on immortaliser que les promotions ont été séparées ? Que la solidarité communale n'est qu'un vain mot et que les intérêts de petits groupes l'emportent sur l'intérêt collectif ? Il y aurait eu gain à entendre ce discours. Dire que Meyrin et Vernier le font aussi est assimilable à la justification de l'amendé prétendant qu'il n'était pas le seul.

Enfin, je me demande qui a eu cette idée en premier, et pourquoi le Président de la Commission de l'administration et de l'information n'a pas été consulté. Il s'agit quand même d'une opération modifiant l'image de la commune sur décision des autorités. C'est pourquoi, si mes propos trouvent un quelconque écho, je demande que la Commission de l'administration et de l'information se prononce sur l'opportunité d'étendre cette déconstruction.

P.S. Ca a coûté combien, ce lifting ?

M. ERETZIAN : Suite à l'annonce des 2 concerts de Johnny Hallyday au Stade de Genève, en juin 2003, y aura-t-il des retombées économiques pour notre ville ?

Est-ce que des services de notre administration seront mis à contribution lors de telles manifestations, si oui, quels seront ces services, et pourra-t-on connaître le coût à la charge de notre Ville, en temps voulu ?

Mme SOLIOZ : Oui, j'aimerais comme d'habitude, suite du feuilleton avec l'Association de Lancy-Sud, M. Pascal Chobaz et la Commission sociale, malheureusement, je n'étais pas à la dernière Commission sociale, mais c'est important que vous sachiez tous qu'il se passe, pas à pas, mois après mois, en l'occurrence, à la dernière Commission sociale, on avait demandé, il y a de cela 8 mois, d'obtenir une étude de faisabilité de containers au quartier de Lancy-Sud, et de comparatifs entre tous les locaux disponibles etc. 8 mois, et oui, nous avons l'étude de faisabilité, qui consiste en 3 pages A4, pas recto-verso, donc je remercie l'administration de Lancy d'avoir pris 8 mois, et M. Pascal Chobaz, pour nous donner nos réponses. J'espère que l'affaire va s'accélérer, notamment au vu de ce qui se passe avec l'Escargot, et la motion que nous avons votée ce soir, c'est simplement pour vous tenir au courant, et vous dire qu'on suit le projet avec attention, à la Commission sociale, et qu'on espère bientôt pouvoir donner une réponse.

Mme MALAGOLI : Une manifestation de la gymnastique aura lieu dans la grande salle de la salle communale du Petit-Lancy, le samedi 2 février, et que vous êtes tous cordialement invités.

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

M. FOLLMY : J'ai encore une communication. Suite au vote de la motion pour le « Palais de l'Equilibre », et en réponse au point No 4, c'est-à-dire « organiser une visite des lieux à l'intention des membres du Conseil municipal », je vous prie de prendre note de la date pour la visite : il s'agira du samedi 23 février. Vous recevrez toutes les informations utiles à ce déplacement.

M. CHOBAS : Une réponse à M. Eretzian concernant sa demande. Il y a une discussion qui est en cours pour étudier les retombées économiques de l'implantation du stade et du centre commercial. Nous déciderons prochainement si une étude est lancée à ce propos, pour que nous puissions bénéficier de chiffres précis à vous donner. En l'état, nous n'avons pas de chiffre à vous donner.

S'agissant des conséquences possibles de la manifestation que vous avez citée, nous n'avons, à ce jour, aucune information sur les conséquences possibles. Il y a des organisateurs et, pour l'instant, il n'a pas été fait appel, de quelque manière, à la Ville de Lancy dans le cadre de l'organisation de ces manifestations. Il y aura évidemment, j'imagine, notamment la levée des ordures, la récolte des déchets issues des manifestations mais il n'y a pas d'autres engagements.

Quant à Mme Solioz, ses propos n'engagent qu'elle et, personnellement, je n'entends pas y apporter de commentaire particulier

M. FOLLMY : Avant de passer au point suivant qui est le point 13, je voudrais, au nom du Conseil administratif, prendre congé de M. Gilbert Terrier.

Je ne sais pas si j'ose dire que vous êtes l'avant dernier dinosaure de votre Conseil, toujours est-il que vous êtes entré en juin 1987 au Conseil municipal, où nous sommes entrés ensemble. Nous avons fait nos premières classes ensemble, et au cours de ces 14 ans ½, j'ai pu constater que vous avez fréquenté 6 commissions, sur les 9 existantes, avec des durées variables.

Là, où vous avez été le plus assidu, c'est à la Commission des sports, parce que vous y avez passé la totalité de votre mandat; vous en avez aussi assumé la Vice-présidence de 1990 à 1992, puis la Présidence de 1993 à 1994.

Autre commission, où vous étiez fort présent, c'est celle des finances, puisque vous y avez siégé 11 ans ½, et là aussi, vous avez assumé la Présidence de 1997 à 2000.

Vous avez également été membre du Bureau durant de très nombreuses années, remplaçant notamment vos collègues de parti, et puis, vous avez exercé la Présidence du Conseil municipal durant une année en 1995-1996.

Après tout ce parcours, je dois dire que vous avez acquis une excellente connaissance des dossiers, une excellente connaissance du fonctionnement du Conseil municipal et de l'administration. Vous avez émis souvent des idées qui ont permis des débats intéressants, des critiques aussi, vous avez également fait part de points de vue ou d'expériences de vie professionnelle qui ont permis d'étayer ou de confirmer certaines propositions du Conseil administratif, et nous vous en remercions.

Vous nous quittez là, aujourd'hui, après 14 ans ½ pour des raisons personnelles et professionnelles, et bien, au nom du Conseil administratif, je voudrais vous remercier

**Séance ordinaire du 31 janvier 2002**

très chaleureusement pour tout le temps que vous avez consacré à la cause publique, à la Commune de Lancy, à laquelle, nous savons vous êtes particulièrement attaché.

A votre épouse, à votre fille et à vous-même, bien sûr, tous nos vœux vous accompagnent. J'aimerais vous remettre le cadeau traditionnel.

M. TERRIER : Je remercie notre Maire pour ses paroles ainsi que le Conseil administratif, c'est toujours agréable de les recevoir.

Une réponse à mon ami François, puisque ce n'est pas mon collègue, c'est vraiment un ami, par rapport à la métamorphose, j'aimerais te dire qu'une métamorphose dure 3 mois, puisque je me rappelle, après 3 mois, notre Conseil administratif nous a répondu c'est de la prérogative du Conseil administratif, et ça fait 3 mois ! C'est la dernière réponse que je pouvais donner, et je vous remercie tous.

**13. PRESTATION DE SERMENT DE MME SYLVIANE SCHENKER**

---

Mme DANCET : Je vous donne lecture de la lettre reçue du Service des votations et élections :

*«Je vous informe que Mme Sylviane Schenker accepte le mandat de Conseillère municipale de votre commune, suite à la démission effective, à l'issue de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2002, de M. Gilbert Terrier.*

*En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressée, conformément à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Je vous saurais gré de faire parvenir au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, la délibération y relative.*

*Je vous prie d'agréer, etc. »*

Mme DANCET : Mme Sylviane Schenker, je vous invite à prêter serment devant l'assemblée. Je vous lis la formule, et à la fin, vous direz : *« Je jure, ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève d'obéir à la constitution et aux lois, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».*

Mme SCHENKER : Je le jure.

Mme DANCET : Je prends acte de votre serment et je vous félicite.

La séance est levée à 22 heures 30.

**La Secrétaire :**

**Annick BOUNOUS**

**La Présidente :**

**Mariefrance DANCET**